

# LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière  
6 rue de la Gare  
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE  
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26/06/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 20 juin 2025.

### Étaient présents :

Vincent MAGRÉ  
Philippe FORMENTEL  
Vanessa PAGEOT  
Elodie CAMIER (jusqu'à 20h50)  
Jean-Yves ARTAUD  
Séverine KUTER  
Jocelyne LANDRON  
Pierre NOBLET  
Philippe ROUSSEAU  
Patrick TESSIER  
Patrice CHOIMET  
Stéphanie VIOLIN  
Amélie GOUTH  
Audrey VIDAL-BLANCHARD  
Serge LAFFONTAS  
Jacques COUILLAUD  
Michel LHOUTELLIER  
Agnès PARAGOT  
Sabine AUDRAIN  
Bruno TOUPET  
Isabelle CIVEL

### Étaient excusés et représentés :

Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON  
Laurence CLÉMENCEAU ayant donné pouvoir à Bruno TOUPET  
Jean-Marie MOREL ayant donné pouvoir à Philippe ROUSSEAU  
Aurélien ARQUIER ayant donné pouvoir à Amélie GOUTH  
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Serge LAFFONTAS  
Vincent PÉRUSET ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER  
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL à partir de 20h50

**Secrétaire de séance :** Stéphanie VIOLIN

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUIN 2025**

**AFFAIRES FONCIÈRES**

**Cession au profit de M. FRESNEAU Jérôme et Mme RICHARD Cathy  
Parcelle AO 464 – 12 impasse de l'Avenueau (étape 2/2)**

Mme Elodie CAMIER rappelle :

M. FRESNEAU et Mme RICHARD, habitant au 12 impasse de l'Avenueau, nous avaient fait part de leur souhait d'acquérir un bout de terrain issu du domaine public, devant leurs propriétés cadastrées AO 90 et 271, estimées à 10 m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal du 22/05/2023 avait acté par délibération n°2023-05-06, la désaffectation et le déclassement préalables du domaine public du foncier souhaité avant sa cession, à condition que tous les frais soient à la charge des demandeurs.

Le demandeur devait ensuite missionner un géomètre à ses frais afin de délimiter et arpenter le terrain souhaité, objet de la cession : la parcelle ainsi arpentée a pour référence cadastrale section AO n° 464 et représente une superficie de 15 m<sup>2</sup>.

Il était indiqué dans la délibération de 2023 que le montant serait déterminé lors de cette seconde délibération.

Le service des Domaines a été consulté et le retour de leur part le 25/05/2023 fixait le montant du terrain à 117,50 €/m<sup>2</sup>.

Au préalable de cette consultation, il avait été annoncé aux demandeurs un montant de 100 €/m<sup>2</sup>. Aussi, il est proposé de conserver ce montant à 100 €/m<sup>2</sup>, ce qui amènerait la transaction foncière à un montant total de 1 500 € (hors frais de notaire).

Il est donc proposé la cession définitive de la parcelle AO 464 (15m<sup>2</sup>) (cf *plan annexé*) au profit de M. FRESNEAU et Mme RICHARD pour un total de 1 500 € (hors frais de géomètre et notariés à la charge des acquéreurs).

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.318-1 à L.318-3, R.123-19, R.318-5 à R.318-7 et R.319-10 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-2 et L.5214-16 ;

**VU** le Code de la voirie routière et notamment ses articles L.123-2, L.123-3, L.141-7, R.141-4 à R.141-10, L.162-5 et R.162-2 ;

**VU** l'évaluation des Domaines du 25/05/2023 ;

**VU** l'avis de la commission Urbanisme du 23/01/2025 et du 5/06/2025 ;

**VU** la délibération n° DEL 2023-05-06 du 22/05/2023 actant la désaffectation et le déclassement du terrain concerné pour passage dans le domaine privé communal ;

**VU** le plan annexé présentant l'emprise et les caractéristiques de la parcelle objet de la cession ;

***Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :***

**ACCEPTE** la cession de la parcelle privée communale AO 464 (15 m<sup>2</sup>) localisée au 12 impasse de l'Aveneau à La Haye-Fouassière, au profit de M. FRESNEAU Jérôme et de Mme RICHARD Cathy, au prix de 100 €/m<sup>2</sup>, soit un total 1 500 €.

**PRÉCISE** que l'ensemble des frais afférents (géomètre et notaire) sont à la charge des acquéreurs.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la vente et notamment tous actes notariés (promesse de vente et vente) et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Vote :**

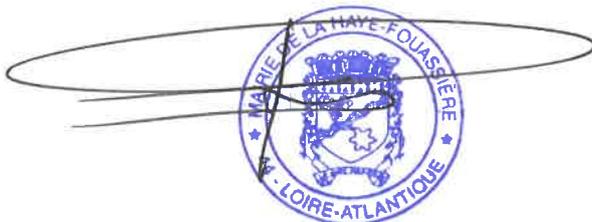
Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 26/06/2025

Le Maire  
**Vincent MAGRÉ**



La secrétaire de séance  
**Stéphanie VIOLIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphanie Violin', is written next to the name of the secretary.